



14ème législature

Question N° : 4125	De M. René Dosière (Socialiste, républicain et citoyen - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > fonctionnement	Analyse > cabinet. membres. rémunérations. statistiques.
Question publiée au JO le : 11/09/2012 Réponse publiée au JO le : 25/12/2012 page : 7765		

Texte de la question

M. René Dosière souhaite que Mme la ministre des affaires sociales et de la santé lui communique les informations suivantes : à la date du 1er septembre 2012, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.

Texte de la réponse

Au sein du cabinet de madame la ministre des affaires sociales et de la santé, la moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées s'élève, au 1er septembre 2012, à 129 148 euros en année pleine.